

DEPARTEMENT
DU TARN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 19 octobre 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
13/10/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procuration 5
Votants : 12

Délibération n°
DEL202353

Objet
Finances
Contrat de vérification
du réseau de gaz
combustible et des
appareils de cuisson
avec la société Bureau
Veritas Exploitation

Etaient présentes : Mme Isabelle ARNAUD, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE
M. Francis DOUCE
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Ghislaine RAYNAUD
Mme Isabelle ARNAUD
Mme Marie-Bernadette BARLERIN

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

La vérification des installations de gaz combustible dans les établissements recevant du public (ERP) est un contrôle périodique et réglementaire de sécurité qui permet de garantir le bon état d'entretien et de maintenance des installations. A ce titre, le Centre Communal d'Action Social doit conclure, pour le restaurant de La Platé, un contrat avec une entreprise spécialisée.

La société Bureau Veritas Exploitation propose ces vérifications pour un montant global des prestations de 193€ HT, soit 231,60€ TTC (tarif 2023).

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de conclure un contrat de vérification du réseau de gaz combustible et des appareils de cuisson avec la société Bureau Veritas Exploitation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.

Ce contrat est établi pour trois ans à compter de sa date de prise d'effet et est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, avec la possibilité de le résilier 3 mois au moins avant la fin du contrat.

Le financement de la dépense correspondante sera assuré au moyen des crédits qui seront inscrits au Budget principal, fonction 011, nature 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de ce contrat avec la société Bureau Veritas Exploitation;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat correspondant ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 19/10/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 26/10/2023

Publié
le 26/10/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 19 octobre 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
13/10/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procurations 5
Votants : 12

Délibération n°
DEL202354

Objet
Finances
Virement de crédits
Décision Modificative
N°2

Etaient présentes : Mme Isabelle ARNAUD, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE
M. Francis DOUCE
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Ghislaine RAYNAUD
Mme Isabelle ARNAUD
Mme Marie-Bernadette BARLERIN

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale a en gestion le suivi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Il a perçu pour l'année 2021 une subvention du Conseil Départemental du Tarn pour l'accompagnement de 100 bénéficiaires du RSA.

Or pour l'année 2021, 82 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés au lieu de 100 prévus. De ce fait, le Conseil Départemental a demandé le remboursement de la différence.

Début 2023, le Centre Communal d'Action Sociale a dû régulariser et annuler le titre n°98 bordereau n°34, d'un montant de 3060,00 €. Cette dépense est imputée sur l'article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs du budget concerné.

Afin d'abonder la ligne budgétaire, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits. Aussi, il est proposé d'effectuer les opérations suivantes :

- charges à caractère général – compte 6288 – Autres prestations :
- 3060,00 euros ;
- charges spécifiques – compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 3060,00 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le virement de crédit comme indiqué ci-dessus.

Le 19/10/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 26/10/2023

Publié
le 26/10/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

Convocation
13/10/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procurations 5
Votants : 12

Délibération n°
DEL202355

Objet
Finances
Attribution d'une
subvention pour le
fonctionnement de
l'Accueil de Jour
D.D.E.T.S.P.P.81

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 19 octobre 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présentes : Mme Isabelle ARNAUD, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE
M. Francis DOUCE
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Ghislaine RAYNAUD
Mme Isabelle ARNAUD
Mme Marie-Bernadette BARLERIN

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Castres a déposé auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection de la Population du Tarn une demande de subvention dans le cadre du fonctionnement de l'Accueil de Jour.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection de la Population du Tarn a attribué une subvention au titre de l'année 2023 qui s'établit de la manière suivante :

- Fonctionnement Accueil de Jour : 20 000€ ;
- Ségur revalorisation salariale : 18 445€.

Monsieur le Président propose de prendre acte de l'attribution de cette subvention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte de l'attribution de la subvention pour le fonctionnement de l'Accueil de Jour comme indiqué ci-dessus ;
- inscrit la recette correspondante à l'article 74718 du budget concerné.

Le 19/10/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 26/10/2023

Publié
le 26/10/2023




Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 19 octobre 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
13/10/2023

Elus en exercice 13
Présents 7
Procuration 5
Votants : 12

Délibération n°
DEL202356

Objet
Finances
Attribution d'une
subvention de l'Agence
Nationale pour la
Cohésion des Territoires

Etaient présentes : Mme Isabelle ARNAUD, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Claire GRAO, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE
M. Francis DOUCE
Mme Christine ROQUES

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Ghislaine RAYNAUD
Mme Isabelle ARNAUD
Mme Marie-Bernadette BARLERIN

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Par délibération du 6 juillet 2017, il a été approuvé la convention entre le Conseil Départemental du Tarn et le Centre Communal d'Action Sociale pour une action « accompagnement psychologique des jeunes » dans le cadre de l'amélioration de l'image de soi vers l'insertion professionnelle.

Dans le cadre de cette action, un dossier de demande de subvention à hauteur de 1 000 euros a été déposé auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Une subvention a été attribuée par l'ANCT, pour un montant de 500 euros, au titre de l'année 2023.

Monsieur le Président propose de prendre acte de l'attribution de cette subvention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte de l'attribution de la subvention pour un montant de 500 euros pour le financement de la psychologue comme indiqué ci-dessus ;
- décide d'imputer la recette correspondante à l'article 74718 du budget concerné.

Le 19/10/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 26/10/2023

Publié
le 26/10/2023



Pascal BUGIS